

## CONTRE VISITE

En amont de la visite	<p>Choisir un horaire complémentaire à la première visite</p> <p>Prévenir les tiers qui vous accompagnent (proches ou professionnels)</p> <p>Demander la documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le dernier avis de taxe foncière</li><li>- Un plan du bien avec les mesures des différentes pièces,</li><li>- Les diagnostics amiante et plomb qui sont obligatoires,</li><li>- L'état des installations électriques, des risques naturels et technologiques, gaz</li><li>- Le bilan des performances énergétiques,</li><li>- Les factures eau et énergie</li><li>- Les derniers procès-verbaux d'assemblée générale, le règlement, et le bilan financier de la copropriété,</li><li>- Le montant et la répartition des charges collectives, les tarifs du syndic s'il est professionnel, les éventuelles avances de trésorerie à faire à la copropriété, les assurances souscrites.</li></ul> <p>Prévoir le matériel utile : mètre, carnet, lampe de poche</p>
Dans l'appartement	<p>Vérifier les installations et leur conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- électriques (emplacement et fonctionnement prises, interrupteurs...),</li><li>- d'eau (tuyauterie, robinetterie, sanitaires),</li><li>- de chauffage (ballons, chauffage électrique ou au gaz)</li></ul> <p>Être attentif à la luminosité et aux nuisances sonores</p> <p>Contrôler la faisabilité des travaux (murs porteurs, fenêtres etc...)</p>
Dans la copropriété	<p>Visiter les annexes (caves, greniers, parkings)</p> <p>Examiner l'état des installations, des peintures, des accès et des parties communes</p> <p>Se faire une idée de la vie dans l'immeuble le soir ou le week end</p>
Dans le quartier	<p>Constater la proximité des transports, commerces et de toute autre infrastructure nécessaire.</p> <p>Poser des questions sur les projets urbains et immobiliers</p> <p>Observer l'environnement du quartier à des horaires/jours différents</p>